



JUSTICE RÉPARATRICE

LA JUSTICE RÉPARATRICE AU SCC

DOCUMENT D'INFORMATION

Le crime est une atteinte aux gens et aux relations. La justice réparatrice (JR) tente de réparer ces torts et favorise la guérison et la croissance à l'aide de processus axés sur la résolution pacifique et concertée des conflits au sein de la société. La JR offre à toutes les parties à un conflit la possibilité de jouer un rôle actif dans le cadre d'un processus sûr et respectueux qui permet un dialogue ouvert entre la victime, le délinquant et la collectivité.

- En 1996, le Service correctionnel du Canada (SCC) a créé une unité distincte chargée d'examiner les nouvelles tendances et initiatives dans le domaine de la JR et de la résolution de conflits. La première « Semaine de la justice réparatrice » a aussi été célébrée cette année-là. Le SCC a maintenant une Division nationale de la JR qui élabore de la formation, des activités de sensibilisation du public et des programmes de JR à l'intention des délinquants sous responsabilité fédérale et qui offre aux personnes touchées par un acte criminel des services de médiation entre la victime et le délinquant.
- La première « Semaine de la justice réparatrice » a été célébrée en 1996. La Semaine de la justice réparatrice est célébrée dans des collectivités et des établissements à la grandeur du Canada pour faire connaître les répercussions et les réalisations de cette approche et de son application au sein du système de justice pénale traditionnel. Elle a toujours lieu la troisième semaine de novembre.
- En 1999, le SCC a créé un prix en l'honneur du regretté Ron Wiebe, ancien directeur des établissements à sécurité minimale Ferndale et Elbow Lake, qui était un pionnier dans le domaine de la JR. Ce prix est remis chaque année pour reconnaître des particuliers et/ou groupes canadiens qui ont adopté les principes de la JR et les mettent au service de la paix et de la justice.
- En 2004, le SCC a accru sa capacité à offrir des services de médiation entre la victime et le délinquant à l'échelle nationale grâce au programme Possibilités de justice réparatrice, offert en plus des services fournis uniquement dans la région du Pacifique depuis le début des années 1990. Dans le cadre de ce programme, les victimes peuvent poser des questions, obtenir de l'information, décrire au délinquant les conséquences que le crime a eues sur leur vie et trouver des façons de réparer – dans la mesure possible – les torts causés par les actes du délinquant.
- Par ailleurs, le SCC étudie les processus de JR et préconise leur application en milieu carcéral et dans la collectivité, pendant la libération conditionnelle, en appuyant des projets pilotes et des initiatives en milieu correctionnel.

Les principes et les valeurs de la JR figurent dans plusieurs valeurs fondamentales du SCC, qui mettent l'accent sur la dignité, le respect et le potentiel de la personne et qui reconnaissent l'importance des liens et des partenariats avec la collectivité. Grâce aux activités mises en œuvre par la Division de la justice réparatrice du SCC et au travail connexe accompli par d'autres directions et secteurs ainsi que par les régions, le SCC est devenu un chef de file dans le domaine de la JR.

